



Camblain Chatelain, le 23 avril 2020

Objet : sondage informatif sur la reprise scolaire

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, à partir du **11 mai**, un déconfinement **progressif et par étape** a été annoncé par le gouvernement. Cela ne signifie pas un retour à la normale.

Nous devons continuer à adopter les **gestes barrière** et à respecter les **mesures de distanciation sociale**.

Concernant la scolarité de nos enfants, nos 2 écoles pourraient réouvrir **progressivement** selon la proposition du Ministre Blanquer. Ainsi une partie de nos écoliers reprendrait le chemin de l'école courant de la semaine du 11 mai.

Semaine du 11 mai pour les classes suivantes: grande section de maternelle , CP et CM2.

A partir du 25 mai : le reste des classes de la maternelle et de l'élémentaire.

J'ai pu en échanger avec nombre de parents d'élèves, de manière informelle, et je sais que certains d'entre vous s'interrogent quant à cette reprise d'école.

Aussi, et pour quantifier au mieux la part des familles qui souhaiteraient poursuivre l'enseignement à distance et celles qui, au contraire, souhaiteraient rescolariser leurs enfants, je vous propose de me faire connaître votre **avis**.

Cela ne vous engage en rien vis-à-vis de l'école. Cela me permettra simplement de dimensionner au mieux, les services périscolaires qui sont sous ma responsabilité. Je pourrai également fournir des indications majeures au corps enseignant de notre village pour l'accompagnement pédagogique des enfants.

Je vous invite donc à me **retourner le coupon ci-dessous complété**, le plus rapidement possible et avant le 29/04/20 **par mail** (via une photo par exemple) à l'adresse électronique : secretariat.general@camblain-chatelain.fr
Seules les réponses apportées sur ce coupon seront analysées.

Assuré de votre adhésion à ce principe de démocratie participative, inscrit en proposition numéro 46 lors de la dernière campagne électorale, je demeure à votre écoute au : 06-43-01-66-07.

Dans l'attente de vous retrouver, bien à vous.

Le Maire
Lelio Pedrini

** Merci d'entourer votre choix pour chacun de vos enfants (1 choix par enfant).*

* Mon enfant (Nom-prénom) :
en classe de..... avec Mme (nom de l'enseignante).....

ira en classe: OUI / NON / JE NE SAIS PAS ENCORE*

* Mon enfant (Nom-prénom) :
en classe de..... avec Mme (nom de l'enseignante).....

ira en classe: OUI / NON / JE NE SAIS PAS ENCORE*

* Mon enfant (Nom-prénom) :
en classe de..... avec Mme (nom de l'enseignante).....

ira en classe: OUI / NON / JE NE SAIS PAS ENCORE*

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le :

à

h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.